

Lausanne, 6 mai 1865

Autor(en): **B.Y.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **3 (1865)**

Heft 23

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-178069>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port):

Un an : 4 fr. — Six mois : 2 fr. — Trois mois : 1 fr.

Tarif pour les annonces : 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; au Cabinet de lecture, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 6 mai 1865.

La journée de dimanche dernier a vu, pour la sixième fois, l'intéressante cérémonie de la distribution des récompenses décernées par la Société industrielle et commerciale aux ouvriers et apprentis qui suivent les cours publics et gratuits qu'elle fait donner chaque hiver à Lausanne. Comme nos grands confrères de la presse ont déjà donné, depuis plusieurs jours, les détails de cette solennité, nous nous bornerons ici à quelques indications générales.

Les besoins de l'industrie réclament aujourd'hui, à un plus haut degré qu'autrefois, des ouvriers intelligents et instruits. Les moyens mécaniques puissants que des inventions toujours nouvelles mettent à la disposition des industriels ont profondément modifié le système de la production. Il ne suffit plus aujourd'hui qu'un ouvrier sache faire ce que faisaient ses prédécesseurs; il faut qu'il puisse réaliser matériellement les conceptions de l'ingénieur, du mécanicien, de l'architecte; il faut qu'il ait avec les chefs de l'industrie un langage commun et ce langage c'est le dessin.

L'ouvrier doit connaître le dessin, parce qu'il lui permet de comprendre et de mettre à exécution les idées de l'inventeur; mais il doit le connaître encore, si, mettant en jeu les ressorts de son intelligence, il l'applique au perfectionnement des procédés et des appareils employés dans sa profession. Le dessin est donc nécessaire à l'apprenti qui veut arriver plus rapidement que par les moyens routiniers à la connaissance de son métier; à l'ouvrier qui, possédant déjà une longue expérience pratique, veut en tirer le plus grand parti possible.

Aussi avons-nous vu avec le plus grand plaisir, à la distribution des prix de dimanche dernier, à côté du jeune homme qui fait ses premiers pas dans la vie pratique, des hommes, des pères de famille qui n'avaient pas redouté de reprendre le chemin de l'école. Le succès le plus complet avait couronné leurs courageux efforts. Il y avait là un de nos concitoyens, père de six enfants, qui, ignorant au mois de novembre les premières notions du dessin, est

arrivé au mois d'avril, après bien des veilles et bien des fatigues, à produire des travaux que ne répudierait pas un dessinateur de profession. — Quelle belle récompense pour cet honorable ouvrier que la satisfaction d'avoir réalisé un progrès dont il recueillera tous les fruits.

Les questions sociales, si vivement agitées à l'époque révolutionnaire de 1848 et qui avaient été comme étouffées par les exagérations des hommes qui s'en étaient fait les apôtres, se présentent aujourd'hui avec une force nouvelle; les nombreuses questions qui se rattachent à la liberté du travail et du commerce, aux associations ouvrières, aux relations de patrons à ouvriers se présentent aujourd'hui dégagées de ces utopies qui ont tant effrayé le monde quand elles étaient soulevées par les Cabet, les Fourier, les Proudhon et tant d'autres; elles ont repris depuis quelques années une actualité plus sérieuse, en présence des grandes crises qui ont affligé les contrées industrielles et du progrès de plus en plus marqué des idées libérales dans le domaine de l'économie politique. Il serait imprudent de vouloir détourner son attention de ces problèmes qui intéressent à un si haut degré le bonheur et la moralité des classes laborieuses.

Eh bien! quand on aborde ces questions, on leur trouve toujours une solution unique et commune. Ce n'est plus celle de 1848, qui consistait à renverser l'édifice social pour le reconstituer sur des bases absurdes en absorbant l'individu au profit de l'Etat, mais une solution plus conforme à la dignité humaine; répandre à profusion l'instruction dans toutes les classes de la société, dans toutes les conditions, chez l'homme comme chez l'enfant; élever constamment le sentiment de la responsabilité personnelle, l'intelligence et le cœur; provoquer de toutes parts l'initiative individuelle ou collective des citoyens pour les empêcher de recourir sans cesse à l'intervention de l'Etat; donner la vie à tous les membres de la société au lieu de la concentrer sur un point.

Telles sont les idées qui prédominent aujourd'hui et que chacun doit s'efforcer de répandre. Nous

voyons avec plaisir que l'exemple donné par la Société industrielle et commerciale du canton de Vaud a gagné plusieurs localités de notre canton. Ste-Croix et Payerne ont fondé récemment des associations du même genre qui ne peuvent que contribuer au progrès moral et matériel du pays. Les questions financières, le code de commerce, l'étude des progrès à réaliser dans le domaine de l'instruction professionnelle, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, voilà, certes, un vaste champ d'activité qui s'offre d'une manière pressante à tous les hommes dévoués. Espérons que Vevey, Morges, Nyon, Aubonne et bien d'autres localités suivront l'exemple que viennent de leur donner leurs concitoyens de Ste-Croix et de Payerne.

B. Y.

L'épargne par la dépense.

« Dépensez beaucoup et vous économiserez beaucoup. » — Voilà un adage bien fait pour faire hausser les épaules à tous mes lecteurs. Voyons pourtant s'il n'y aurait pas là quelque anguille sous roche que nous pourrions dévoiler.

Supposez, aimable lectrice, qu'un magasin, par un moyen quelconque, parvienne à vous procurer à meilleur marché que tout autre cette robe que vous désirez ou ce chapeau microscopique que vous aimeriez à placer au-dessus de votre luxuriante chevelure. Admettez aussi (nous sommes bientôt au bout de nos suppositions, de nos hypothèses comme dirait un morose géomètre) qu'au lieu de vous faire profiter immédiatement du bénéfice que vous pourriez réaliser, le dit magasin vous fasse payer ces charmants atours au prix ordinaire des autres marchands, mais qu'il vous remette, à titre de quittance, un titre de même valeur que l'acquisition que vous venez de faire et qui vous sera remboursé dans dix, quinze, vingt ans ou plus tard.

Je vous entends me dire que le directeur de l'établissement veut faire des dupes, qu'il a organisé un système de réclame qui ne manque pas d'attraits, mais enfin que ce monsieur est un charlatan pour ne pas dire plus.

Examinons un peu !

Vous avez acheté, n'est-ce pas, une robe de 40 francs; un négociant au détail ne réalise sur cette vente que le bénéfice indispensable pour faire vivre lui et sa famille. Mais notre charlatan, comme vous daignez l'appeler, a organisé son entreprise sur de si vastes proportions, qu'il a considérablement réduit ses frais généraux et qu'il pourrait se contenter, avec le même bénéfice que son collègue, de vous vendre la robe au prix de 30 francs. Mais il vous la fait payer 40 fr. Il garde donc par devers lui 10 fr. qu'il va placer à intérêts composés à 5 %, pour votre compte, tandis que vous, certainement, vous auriez appliqué cette minime valeur à l'achat de

quelqu'une de ces jolies passementeries en perles noires qui ont tant de vogue aujourd'hui.

Savez-vous ce que vont devenir vos 10 fr., charmante madame? Ils auront doublé de valeur en 14 ans, quadruplé en 28 ans et vaudront de nouveau 40 fr. au bout de 56 ans.

Vous retrouverez donc, au bout de ce temps, la valeur de cette robe qui depuis si longtemps aura terminé son existence.

Mais, me dites-vous, il ne m'est guère consolant d'avoir à attendre un temps aussi long pour prendre possession de cette épargne que vous faites miroiter devant mes yeux.

Tout doux! D'abord, c'est quelque chose de retrouver une somme sur laquelle vous n'avez aucun droit et que jusqu'à ce jour vous n'avez pas songé à réclamer.

Ensuite, si vous ne rentrez pas vous-même en possession de votre argent, vous avez la consolation de le laisser à vos enfants, et ceux-ci n'auront pas à reprocher à leur bonne et excellente mère d'avoir un peu trop aimé ces charmants petits riens qui font le bonheur des filles d'Eve.

Enfin, et c'est ici que je vous réserve une surprise, on a voulu augmenter et forcer la tentation et c'est en ceci, soit dit entre nous, que consiste la réclame. Au lieu de rembourser tous les achats au bout de 56 ans, on les répartira sur un grand nombre d'années avant et après cette époque. Le tirage au sort, la loterie, répandra ses faveurs d'une manière impartiale, ensorte que si vous, madame, vous retrouvez votre argent au bout de cinq ans, telle autre dame de votre connaissance pourra laisser à ses héritiers un titre qui ne se changera en or qu'au bout de 70 ou 75 ans.

Dites maintenant, belle lectrice du *Conteur*, si l'adage est aussi mensonger qu'il en a l'air.

Je finis. Cette ingénieuse idée ne trouvera probablement pas de sitôt son application à Lausanne.

La vente ne serait pas assez considérable pour faire marcher une machine aussi compliquée, et il serait d'ailleurs regrettable de faire une si rude concurrence à nos honorables négociants. Mais si, dans une année, vos goûts ou vos affaires vous conduisent à Paris, dirigez vos pas du côté du Château-d'Eau. Vous y trouverez les immenses *Magasins-Réunis* que l'on va édifier et vous prendrez au sérieux ce que vous croyez être, je n'en doute pas, une affreuse plaisanterie. M. N.

Il y a quelques années, on ne lisait pas sans un certain étonnement les demandes en mariages colportées par des journaux étrangers et surtout par des journaux américains. Aujourd'hui, la chose est toute naturelle; les entremetteurs de ces sortes de négociations sont nombreux; des bureaux de courtage se sont fondés, même chez nous, et les longs